

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1636

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 858 de Mme Dominique David

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

I. – À l'alinéa 2, après le mot :

« organisme »

insérer les mots :

« public ou ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de faciliter et de simplifier la distribution du pass numérique et de divers titres de paiement innovants, il est essentiel d'élargir les conventions de mandat aux organismes publics et privés. Ce sous-amendement permettra à des organismes publics tiers de mettre en œuvre certaines dépenses grâce à une convention de mandat. Il permet ainsi d'assouplir les règles distribution des titres de paiement en évitant un recours systématique aux régies de dépenses.